

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un salarié formé pour intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou de malaise, et pour contribuer activement à la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.

La formation SST permet d'acquérir les compétences nécessaires pour :

*Porter secours à une victime,
Alerter les secours adaptés,
Participer à la démarche de prévention de l'entreprise.*

Cette formation est conforme au référentiel de l'INRS et répond aux exigences réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Effectif minimal: 4

Effectif maximal: 10

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de l'action.

Profil des stagiaires

- Toutes les personnes susceptibles de porter secours au sein de l'entreprise.

Prérequis

- Aucun.

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours et de la prévention dans son entreprise.
- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou de malaise.
- Appliquer les gestes de premiers secours selon les principes Protéger – Examiner – Alerter – Secourir.
- Identifier les situations dangereuses dans son environnement de travail.
- Contribuer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention adaptées.

Programme version 5 février 2026

Contenu de la formation

- Domaine de compétences 1 : INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL
 - 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 2. Protéger de façon adaptée
 - 3. Examiner la victime
 - 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 5. Secourir la victime de manière appropriée
- Domaine de compétences 2 : CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE
 - 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est assurée par un formateur SST certifié par l'INRS, disposant d'un certificat de formateur SST en cours de validité.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Vidéoprojecteur et supports numériques
- Etude de cas concrets
- Matériel de simulation (mannequins, défibrillateur, accessoires de secourisme)
- Plan d'intervention du SST
- Mises en situation sur postes de travail (formations en intra-entreprise)
- Quiz en salle
- Mise à disposition des supports pédagogiques en ligne à l'issue de la formation (dont aide-mémoire "Sauvetage secourisme du travail")

Modalités d'évaluation

- Feuilles de présence / émargement
- Participation active des stagiaires
- Évaluations formatives (questions, quiz, échanges)
- Mises en situation pratiques
- Évaluation certificative en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction stagiaire

Validation de la formation ou certification professionnelle

Les participants ayant validé l'ensemble des compétences requises se voient délivrer le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), valable 24 mois, leur permettant d'être comptabilisés dans les effectifs de secouristes de l'entreprise.

Programme version 5 février 2026

La certification SST est délivrée aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives définies par le référentiel INRS SST.

Les épreuves certificatives sont organisées en fin de formation. Elles comprennent une mise en situation pratique d'intervention face à un accident du travail ainsi qu'une évaluation des compétences liées à la prévention des risques professionnels.

Les évaluations sont réalisées à l'aide de grilles de certification individuelles conformes au référentiel INRS.

Le certificat SST est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences du référentiel SST est validé, conformément aux critères d'évaluation fixés par l'INRS.

Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est délivré pour une durée de 24 mois.

Le maintien de la validité du certificat est conditionné au suivi d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST) tous les 24 mois, assortie de la réussite aux épreuves certificatives correspondantes.

Taux d'obtention (année 2025) : 100 %.

Cette formation ne permet pas la validation de bloc de compétences, ni d'équivalence ou de passerelle.

Taux de satisfaction

Sur l'année 2025 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 98%